

ANNEXE A1

Adresse : 275 11e Rang Est
Stoke, QC J0B 2G0

No de lot : 5 760 210

<u>INCLUSIONS</u>	<u>EXCLUSIONS</u>
<ul style="list-style-type: none">• Lustre, rideaux, ventilateurs• Meubles du chalet <p><i>Lesquelles sont vendues sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Conteneur de 20 pieds

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

- 1. LA GARANTIE :** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
- 2. CONTRATS DE LOCATION:** Le vendeur déclare ne rien avoir en location.
- 3. INCLUSIONS :** La section de la clause 11.2 qui stipule "*à les laisser libres de tout bien non inclus à la présente promesse d'achat ou qui n'est pas pris en charge par l'acheteur, à défaut de quoi l'acheteur pourra les faire enlever aux frais du vendeur...*" est remplacée par celle-ci :

Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant donné sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
- 4. SUPERFICIE :** Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur fournira à l'acheteur lors de la signature de l'acte de vente chez le notaire, un certificat de localisation (2023) uniquement pour l'emplacement résidentiel de + ou - 5000 m².
- 5. TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ :** L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document : *Transfert de responsabilité : Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés* (ci-joint). L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. L'acheteur et le vendeur comprennent qu'ils sont les uniques responsables de ce transfert et non le courtier.
- 6. DÉNOMBREMENT ÉRABLES / ENTAILLES :** Aucun dénombrement n'a été fait pour les érables et/ou ses entailles potentielles. Cela est vendu tel que vu. Il n'existe aucun document attestant le nombre d'entailles ou d'érables potentielles. Ces nombres sont des estimés donnés de bonne foi par le vendeur. L'acheteur le comprend et s'en déclare satisfait.
- 7. RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE :** La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.

8. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Si l'acheteur veut du temps supplémentaire pour faire ses vérifications, il devra ajouter une clause à la promesse d'achat. Si aucune clause n'est ajoutée, c'est que l'acheteur s'en déclare satisfait.
9. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, qu'il existe des servitudes d'utilité publique pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution. De plus, il existe un autre accès à la terre.
10. **FOSSÉ SEPTIQUE ET CHAMP D'ÉPURATION** : La fosse septique et le champ d'épuration seraient conçus pour 2 chambres (voir ci-joint). Si l'acheteur désire s'en servir pour plus que ce nombre permis (chambres ou gallons), il devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tout recours contre le vendeur à cet effet.
11. **POÊLES, FOYERS ET/OU CHEMINÉES** : Le ou les poêles, foyers, appareils à combustion et la ou les cheminées sont vendus sans garantie quant à leur conformité à la réglementation applicable ainsi qu'aux exigences imposées par les compagnies d'assurances.
12. **PUITS | EAU** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).

Date : 01-05-2026

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

_____	_____	_____	_____
Acheteur 1	Date	Vendeur 1	Date
_____	_____	_____	_____
Acheteur 2	Date	Vendeur 2	Date

Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en rouge et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.



Attestation de Conformité

Suite à notre inspection, Tests de Sol GM Inc certifie que :

L'installation septique de [REDACTED]

située au : Chemin du Rang 11 Est Partie 16
Stoke

dont les travaux ont été effectués par Excavation Berthold Croteau
le 2020-10-13 et dont le no. de téléphone est le 819-347-5671.

est conforme à la réglementation municipale et provinciale (Q-2, r22) actuellement en vigueur.

Assurez-vous que le sol au-dessus du champ d'épuration soit herbucé.
Le couvert végétal permet d'éviter l'érosion et le mauvais fonctionnement du système.

Saint-Joseph-de-Coleraine
2020-07-08

Vincent Nadeau Morissette, Ingénieur



Plan tel que construit

PLAN DU SYSTÈME D'ÉPURATION
Filtre à sable hors sol

Puits d'essai et d'échantillonnage
du terrain récepteur

Légende

Soeuu

Puits =

Aubre =

Ligne de lot =

Potenti électrique =

Culture =

Rayon 15 m =

Rayon 30 m =

Haie =



Client: [REDACTED]

Dessiné par: Mario Houde

Revisé par: Dany Rousseau

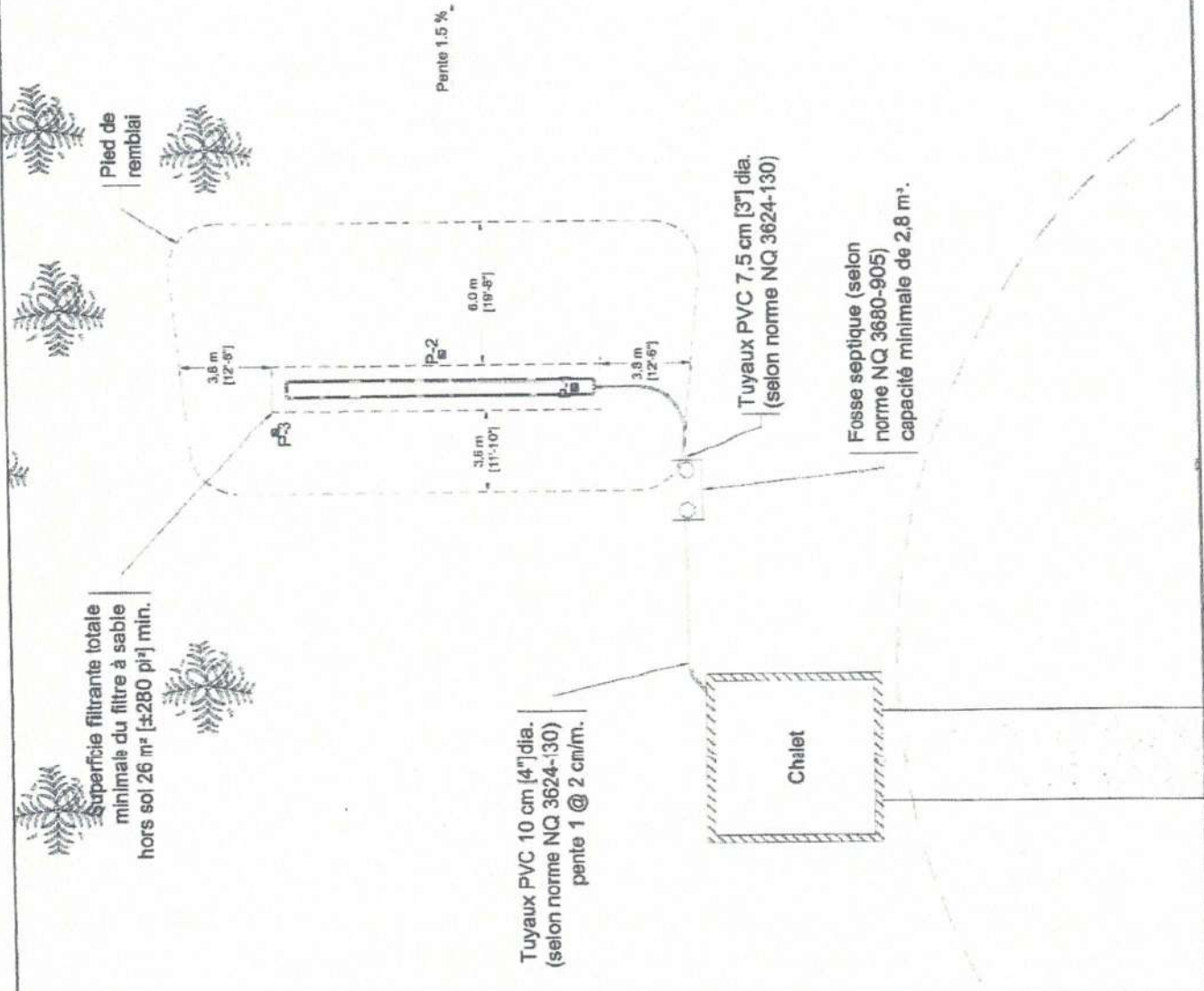
Projet: E.C.S.2020-14

Date: 3 juin 2020 modif.
16 octobre 2020

Echelle: 1:250 **Page:** 2/5



378, rue Nadreau Nord St-Joseph-de-Coleraine, QN 150
Tel: 418-423-3314 Fax: 418-423-2558 cell: 418-251-1548

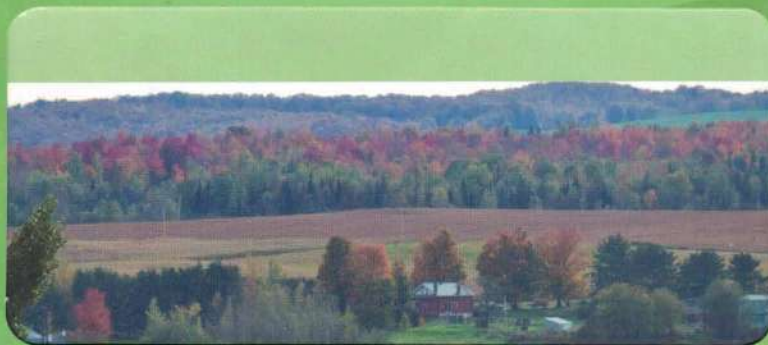


Expert en environnement forestier



Plan

d'aménagement forestier



GROUPEMENT FORESTIER
COOPÉRATIF
ST-FRANÇOIS

345, Parc Industriel, Windsor (Québec) J1S 3A7

Tél. : 819 845-3266

Télééc. : 819 845-5535

kdube@gfstfrancois.qc.ca

www.gfstfrancois.qc.ca

Expert en environnement forestier



Engagé

dans une foresterie écologique et humaine

Les produits du bois sont omniprésents dans notre vie. Chaque jour, 8 millions de mètres cubes de bois sont récoltés dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme. Il est possible de répondre à cette demande en bois tout en garantissant la pérennité de la ressource forestière. Des interventions sylvicoles bien planifiées permettent de gérer sainement la forêt et d'assurer le développement durable de cette ressource. Le Groupement forestier coopératif St-François intègre dans toutes ses interventions les principes de gestion durable qui visent l'augmentation de la productivité et le maintien de la diversité écologique des forêts.



GROUPEMENT FORESTIER
COOPÉRATIF
ST-FRANÇOIS

345, Parc Industriel, Windsor (Québec) J1S 3A7

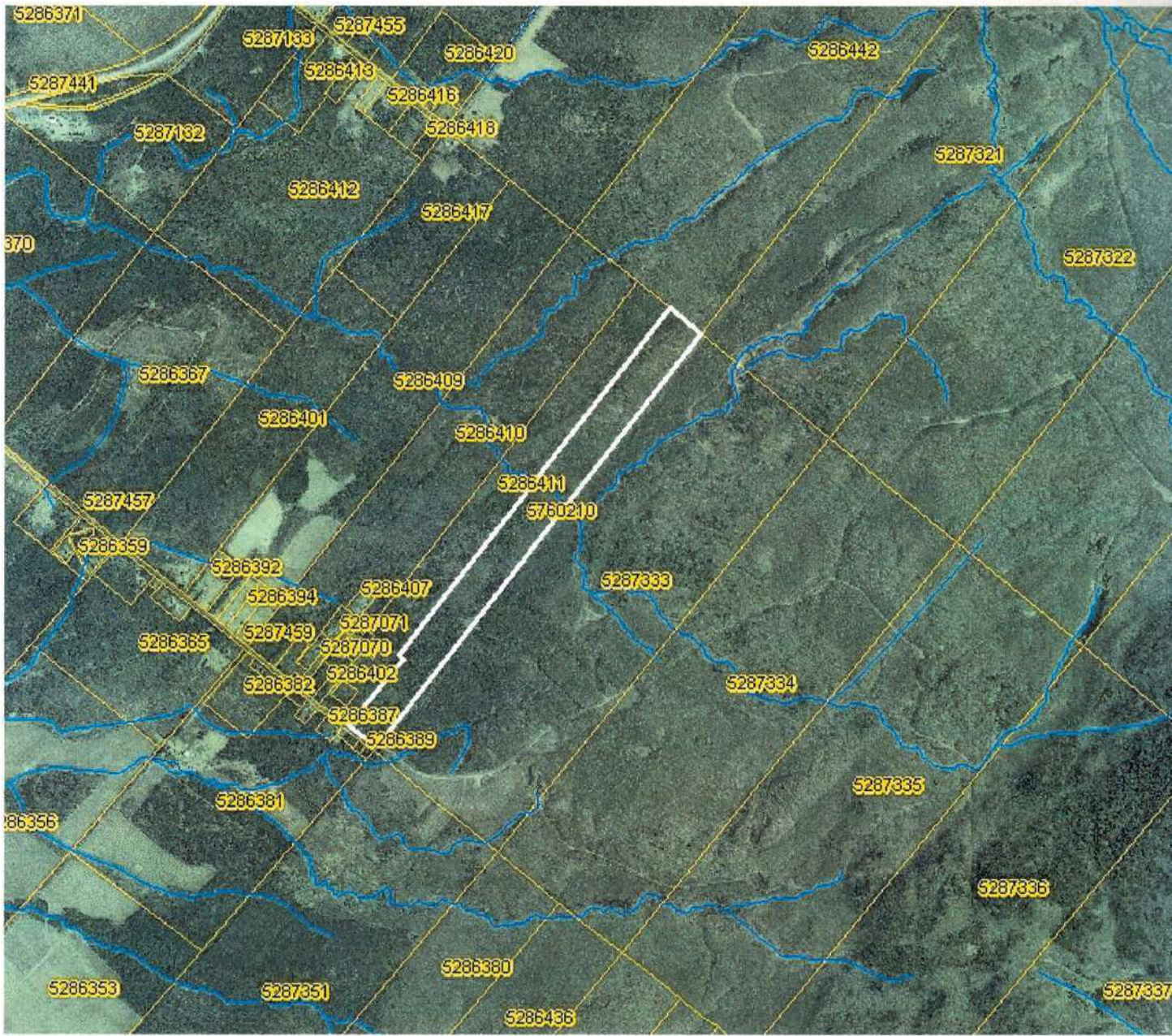
Tél. : 819 845-3266

Télec. : 819 845-5535

kdube@gfstfrancois.qc.ca

www.gfstfrancois.qc.ca





Conservez ici tous les documents relatifs aux travaux d'aménagement forestier réalisés sur votre propriété.

Table de conversion

1 hectare	= 2,471 acres
	= 10 000 m ²
1 acre	= 0,405 hectare
1 m ³ solide	= 1,6 m ³ apparent
1 m ³ apparent	= 0,276 corde
1 corde	= 3,625 m ³ apparents
	= 128 pied ³
1 corde 8 pi.	= 1,75 corde 4 pi.
1 000 pmp	= 2,3 cordes 4 pi.
1 tonne	= 2 000 lbs
1 tonne métrique	= 2 200 lbs

Symboles

Acre	ac
Arpent	arp
Corde	cd
Hectare	ha
Kilomètre	km
Mille	mi
Mètre	m
Mètre carré	m ²
Mètre cube	m ³
Mètre cube apparent	m ³ ap
Mètre cube solide	m ³ sc
Pied mesure de planche	8/38 pmp



Groupement forestier coopératif St-François

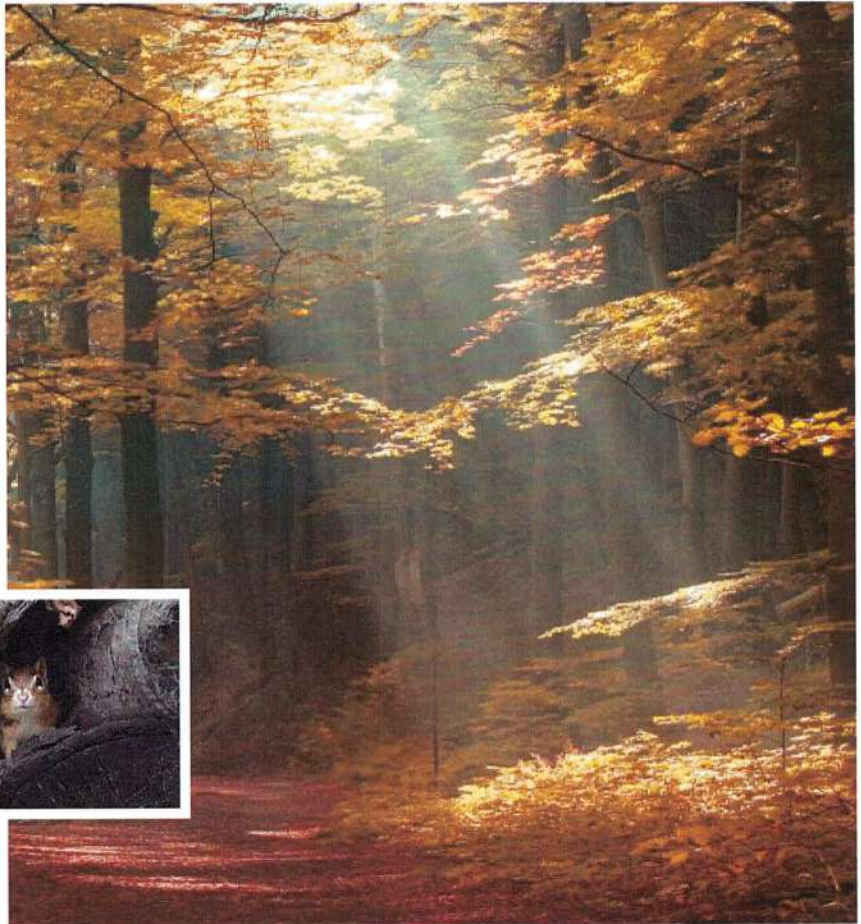
345 Parc Industriel, Windsor, Qc, J1S 3A7

819-845-3266

www.gfstfrancois.qc.ca

Actif des racines au sommet

Plan d'aménagement forestier



IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom: [REDACTED]

Adresse: [REDACTED]

Représentant autorisé: [REDACTED]

Tél: [REDACTED]

Numéro de Producteur forestier: [REDACTED]

Ce plan
respecte la
norme FSC



La marque
de la gestion
forestière
responsable

4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
001	Mélangé sur station humide <i>Densité* : C Hauteur (m):13 / Âge:40</i>	0.8 ha	Frêne noir Orme d'Amérique	Sapin Bouleau jaune	Érable rouge

Le site est généralement humide.
Régénération de gaulis résineux par secteurs.

Traitement suggéré :

002	Érabillère rouge à feuillus tolérants <i>Densité* : A Hauteur (m):11 / Âge30/ 5</i>	1.0 ha	Érable rouge Sapin	Bouleau jaune Hêtre	Cerisier tardif
-----	---	--------	-----------------------	------------------------	-----------------

Le peuplement a déjà subi une vieille coupe partielle.
Régénération de gaulis mixte.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter entre 25 et 35 % du volume totale dans l'étage supérieur du peuplement c'est-à-dire, environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 25% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance : l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges.

003	Résineux avec érable rouge <i>Densité* : A Hauteur (m):13 / Âge30/ 5</i>	3.4 ha	Sapin Bouleau jaune	Érable rouge Tremble	Pruche
-----	--	--------	------------------------	-------------------------	--------

Le peuplement a déjà subi une coupe partielle par secteurs.

Un petit secteur au Sud, près d'une coulée humide, a subi une coupe plus forte et est donc moins dense, régénération résineuse abondante dans ce secteur.

Le secteur Sud a une proportion plus élevée de pruche alors que le secteur Nord a une proportion plus élevée de sapins matures.

Régénération de gaulis de résineux en général.

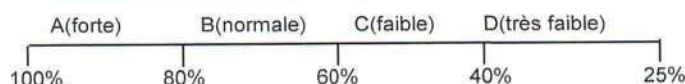
Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter entre 25 et 35 % du volume totale dans l'étage supérieur du peuplement c'est-à-dire, environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 25% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance : l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges.

Bénéfice escompté : La récolte des arbres matures permet d'obtenir des revenus supplémentaires qui autrement seront perdus.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
004	Mélangé sur station humide <i>Densité* : C Hauteur (m):13 / Âge:40</i>	0.6 ha	Sapin Orme d'Amérique	Frêne noir	Bouleau jaune

Le site est généralement humide.

Traitement suggéré :

005	Dénué humide <i>Densité* : Hauteur (m): / Âge:</i>	0.7 ha			
-----	--	--------	--	--	--

Le secteur Sud est un résineux avec érable rouge sur sol humide alors que le secteur Nord est un résineux en régénération. L'humidité excessive de ce site n'offre pas de conditions intéressantes pour rentabiliser des travaux d'aménagement.

Traitement suggéré :

Bénéfice escompté : La protection de ce milieu humide, un site plus fragile, augmentera la biodiversité sur la propriété.

006	Érablière rouge <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge 20/4</i>	2.7 ha	Érable rouge Érable à sucre	Bouleau jaune Sapin	Cerisier tardif
-----	---	--------	--------------------------------	------------------------	-----------------

Une coupe d'éclaircie précommerciale a été réalisée afin de diminuer la densité globale de tiges dans le peuplement et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles.

L'érable rouge dans ce peuplement est issu en général de rejets de souches.

Régénération de gaulis de feuillus, présence de quelques sapins matures en bordure du #7.

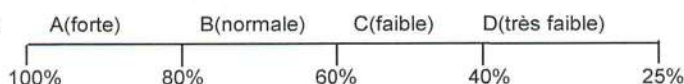
Les tiges ont encore un petit diamètre, il faudrait attendre encore 5 à 10 ans avant d'effectuer une première coupe d'éclaircie dans ce peuplement.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné 2025)

Cette intervention consiste à récupérer entre 25 et 35% du volume de bois sur pied de façon à ouvrir le couvert forestier pour stimuler la croissance des arbres résiduels. La coupe d'éclaircie permet d'utiliser ce bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle. Il est à noter que dans une éclaircie, on enlève jamais plus de 35% du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé pour en dégager d'autres. Dans ce cas on conserve l'arbre offrant la plus grande valeur, la meilleure qualité et le plus de vigueur.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales	
007	Sapinière <i>Densité* : A Hauteur (m):11 / Âge≥0/ 4</i>	0.7 ha	Sapin Cerisier tardif	Érable rouge Hêtre Pruche

Ce peuplement est très bien régénéré en résineux de qualité.
Présence de sapins matures.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter entre 25 et 35 % du volume totale dans l'étage supérieur du peuplement c'est-à-dire, environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 25% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance : l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges.

008	Érablière rouge à peuplier <i>Densité* : B Hauteur (m): 9 / Âge≥0/ 5</i>	1.4 ha	Érable rouge Bouleau jaune	Tremble Érable à sucre Sapin
-----	--	--------	-------------------------------	------------------------------------

Le secteur Sud a une proportion plus élevée de sapins matures, le tremble est mature et est bien régénéré en gaulis mixte. Le secteur Nord est plus vieux, a déjà subi une coupe partielle et les sapins et le trembles matures sont plus éparées. Bien régénéré en gaulis mixte également.
Volume intéressant à récolter.

Traitement suggéré :

La récolte des arbres malades et matures est suggérée.

Bénéfice escompté : La récolte des arbres matures permet d'obtenir des revenus supplémentaires qui autrement seront perdus.

009	Érablière rouge à peuplier <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge≥0/ 4</i>	0.5 ha	Érable rouge Bouleau jaune	Peuplier à grandes dents Sapin Tremble
-----	--	--------	-------------------------------	--

Le peuplement a déjà subi une coupe partielle par secteurs.
Régénération de gaulis feuillus.
Quelques peupliers à récolter, pas très urgent.

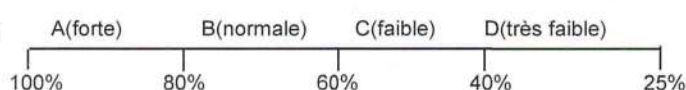
Traitement suggéré :

COUPE D'AMÉLIORATION

Cette coupe a pour but de récolter les arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Ce traitement prépare progressivement cette forêt à des interventions de jardinage dans le futur. L'intensité de la récolte se situe entre 20 et 40% du volume.

Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

*Classes de densité du couvert forestier:



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
010	Érablière <i>Densité* : B Hauteur (m):11 / Âge30/ 7</i>	0.4 ha	Érable à sucre Frêne d'Amérique	Sapin Bouleau gris	Érable rouge

Le peuplement a déjà subi une coupe partielle.
Régénération de gaulis de feuillus
Quelques tiges d'érable à sucre cassées ou dépérissantes, faible volume à récupérer.

Traitement suggéré :

La récolte de façon modérée, des arbres cancrés, malades ou en voie de dépérissement est suggérée. Cette intervention permettrait d'améliorer la qualité du peuplement et favoriserait l'installation d'une bonne régénération.

011	Peupleraie <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge20/ 5</i>	0.8 ha	Tremble Hêtre	Bouleau jaune Sapin	Érable rouge
-----	--	--------	------------------	------------------------	--------------

Le sous-étage du peuplement est constitué de jeune feuillus de qualité.
Le peuplier est soit mature ou de mauvaise qualité et donc à récupérer totalement.
Quelques sapins matures éparses également.

Traitement suggéré :

COUPE D'AMÉLIORATION

Cette coupe a pour but de récolter les arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité, afin d'améliorer la qualité du peuplement. Ce traitement prépare progressivement cette forêt à des interventions de jardinage dans le futur. L'intensité de la récolte se situe entre 20 et 40% du volume.
Le bois coupé doit être récupéré et utilisé.

012	Érablière rouge à bouleau jaune <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge20/ 4</i>	3.3 ha	Érable rouge Cerisier tardif	Bouleau jaune Peuplier à grandes dents	Érable à sucre
-----	---	--------	---------------------------------	---	----------------

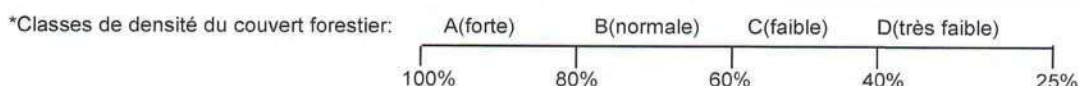
Une coupe d'éclaircie précommerciale a été réalisée afin de diminuer la densité globale de tiges dans le peuplement et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles.
Jeune peuplement de qualité, régénération de gaulis de feuillus de qualité.
Proportion assez élevée de bouleau jaune.
La densité est à la limite de ce qui est recommandé pour une coupe d'éclaircie.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention consiste à récupérer entre 25 et 35% du volume de bois sur pied de façon à ouvrir le couvert forestier pour stimuler la croissance des arbres résiduels. La coupe d'éclaircie permet d'utiliser ce bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle. Il est à noter que dans une éclaircie, on enlève jamais plus de 35% du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé pour en dégager d'autres. Dans ce cas on conserve l'arbre offrant la plus grande valeur, la meilleure qualité et le plus de vigueur.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent une augmentation de la productivité de la forêt en stimulant la croissance des tiges résiduelles.



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
013	Érablière rouge <i>Densité* : B Hauteur (m):11 / Âge30/ 5</i>	1.8 ha	Érable rouge Frêne d'Amérique	Érable à sucre Hêtre	Bouleau jaune

La densité des tiges est très irrégulière, une coupe forte a été réalisée au centre du peuplement.

Régénération de gaulis de feuillu et de résineux par secteurs.

Présence de quelques frênes ultra-mature.

Les caractéristiques du peuplement n'étant pas homogènes sur toute sa superficie, il est possible que celui-ci soit traité en partie seulement.

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE (subventionné)

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 25 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.

014	Érablière rouge résineuse <i>Densité* : B Hauteur (m):11 / Âge30/ 5</i>	0.7 ha	Érable rouge Érable à sucre	Sapin Tremble	Bouleau jaune
-----	---	--------	--------------------------------	------------------	---------------

Le site est généralement humide, se situant en bas de pente.

Un ruisseau traverse ce peuplement.

Présence de chablis léger, présence de quelques sapins matures éparses.

Traitement suggéré :

La récolte des arbres malades et matures est suggérée.

015	Feuillu tolérant <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge20/ 4</i>	1.1 ha	Bouleau jaune Cerisier tardif	Érable à sucre Érable rouge	Frêne d'Amérique
-----	--	--------	----------------------------------	--------------------------------	------------------

Une coupe d'éclaircie précommerciale a été réalisée afin de diminuer la densité globale de tiges dans le peuplement et ainsi augmenter la croissance des tiges résiduelles.

Jeune peuplement de qualité.

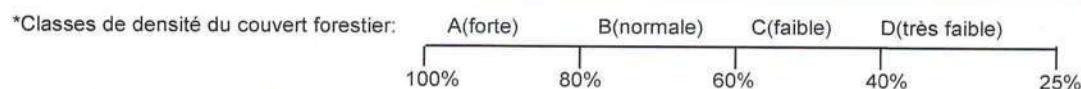
Régénération de gaulis de feuillus.

Traitement suggéré :

ÉCLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention consiste à récupérer entre 25 et 35% du volume de bois sur pied de façon à ouvrir le couvert forestier pour stimuler la croissance des arbres résiduels. La coupe d'éclaircie permet d'utiliser ce bois qui autrement serait perdu par mortalité naturelle. Il est à noter que dans une éclaircie, on enlève jamais plus de 35% du volume de bois, afin de prévenir les chablis. Lors des travaux, il est parfois nécessaire de couper des arbres en bonne santé pour en dégager d'autres. Dans ce cas on conserve l'arbre offrant la plus grande valeur, la meilleure qualité et le plus de vigueur.

Bénéfice escompté : Les travaux permettent une augmentation de la productivité de la forêt en stimulant la croissance des tiges résiduelles.



4- Description des peuplements forestiers

No. peup.	Type de peuplement	Superficie	Essences principales		
016	Sapinière <i>Densité* : A Hauteur (m): 9 / Âge 20/ 4</i>	0.3 ha	Sapin Érable à sucre	Cerisier tardif Bouleau à papier	Érable rouge

Ce peuplement est très bien régénéré en résineux de qualité.
Présence de quelques sapins matures et de jeunes bois franc également.

Traitement suggéré :

ECLAIRCIE COMMERCIALE (subventionné)

Cette intervention se pratique dans des peuplements de forte densité et d'âge moyen. Elle consiste à récolter entre 25 et 35 % du volume totale dans l'étage supérieur du peuplement c'est-à-dire, environ un arbre sur trois. Les arbres récoltés sont ceux de moindre qualité afin de permettre aux plus belles tiges d'avoir une meilleure croissance. Puisqu'il faut enlever un minimum de 25% du volume sur pied, il faut aussi couper des arbres en bonne santé. Les critères de sélection des arbres à favoriser seront par ordre d'importance : l'essence, la qualité, la vigueur et la grosseur des tiges.

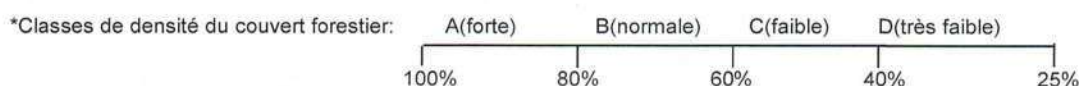
017	Érablière <i>Densité* : A Hauteur (m):11 / Âge 30/ 5</i>	1.7 ha	Érable à sucre Cerisier tardif	Érable rouge Bouleau jaune	Frêne d'Amérique
-----	--	---------------	-----------------------------------	-------------------------------	------------------

Le peuplement a déjà subi une vieille coupe partielle.

Traitement suggéré :

COUPE DE JARDINAGE (subventionné)

Ce traitement consiste en une coupe (à tous les 15 à 20 ans) réalisée dans un peuplement constitué de différentes classes d'âge. L'intervention consiste à couper entre 25 et 35% du volume marchand total du peuplement et doit viser l'amélioration de celui-ci en récupérant les tiges défectueuses, mal formées ou matures. Cette coupe favorise la régénération du peuplement dans les trouées laissées par les arbres abattus.



5- Liste des traitements forestiers suggérés

No.peup	Type de peuplement	Traitement	Année suggérée	Superf.	Priorité*
002	Érablière rouge à feuillus tolérants	Éclaircie commerciale feuillus tolérants	2016	1.0	2
003	Résineux avec érable rouge	Éclaircie commerciale résineux	2016	2.5	1
006	Érablière rouge	Éclaircie commerciale feuillus tolérants	2025	2.5	3
007	Sapinière	Éclaircie commerciale résineux	2016	0.5	1
008	Érablière rouge à peuplier	Coupe sanitaire	2016	1.0	1
009	Érablière rouge à peuplier	Coupe d'amélioration	2020	0.5	2
010	Érablière	Coupe sanitaire	2016	0.4	1
011	Peupleraie	Coupe d'amélioration	2016	0.8	1
012	Érablière rouge à bouleau jaune	Éclaircie commerciale feuillus tolérants	2020	3.0	2
013	Érablière rouge	Coupe jardinatoire dans du feuillus d'ombre	2016	1.0	2
014	Érablière rouge résineuse	Coupe sanitaire	2016	0.5	1
015	Feuillu tolérant	Éclaircie commerciale feuillus tolérants	2016	1.0	2
016	Sapinière	Éclaircie commerciale résineux	2016	0.3	1
017	Érablière	Coupe jardinatoire dans du feuillus d'ombre	2016	1.5	1

PLANTATIONS : Toutes les plantations de cette propriété ont pour provenance le boisement et pour objectif la production de matière ligneuse.

*Priorité: 1.Court terme: prêt à faire 2. Moyen terme: à réaliser dans 3 à 5 ans 3. Long terme: à revoir dans 5 à 10 ans

La superficie indiquée est une estimation de la superficie traitable du peuplement. Celle-ci peut différer de la superficie totale indiquée à la section précédente.

Note : - Toute prescription sylvicole signée par un ingénieur forestier peut s'ajouter à cette liste de traitements



6- Autres éléments importants à prendre en considération

- **Validation des traitements :** Certains traitements suggérés dans ce plan peuvent bénéficier d'une aide financière. Avant de débiter vos travaux, contactez l'équipe du Groupement forestier pour valider l'admissibilité à une aide financière et préparer les documents nécessaires à son obtention.
- **Réglementation municipale :** Certains traitements suggérés sont assujettis à la réglementation municipale ou provinciale (ex: coupe de bois). Veuillez contacter votre municipalité et les ministères concernés pour vérifier la réglementation en vigueur et vous assurer d'obtenir les permis nécessaires. Concernant les travaux de construction de chemin, il est important de respecter un plan et devis approuvé par un ingénieur forestier. Ces travaux ont un impact important sur la qualité de l'eau et doivent être planifiés avec soin.
- **Réglementation gouvernementale :** Certaines espèces fauniques et floristiques désignées, de même que les milieux humides et les habitats fauniques désignés, sont assujettis à des lois ou des règlements provinciaux ou fédéraux. N'hésitez pas à contacter les Ministères concernés si vous avez des doutes ou des interrogations.
- **Contingent de mise en marché :** Avant d'entreprendre des travaux de coupe de bois, vous devez vous assurer auprès du Groupement forestier (si vous êtes membre du Groupement) ou auprès du Syndicat des Producteurs de bois de l'Estrie (si vous n'êtes pas membre du Groupement) de la disponibilité d'un contingent et d'un marché adéquat pour vendre votre bois.
- **Visite conseil :** Vous pouvez également rencontrer un professionnel du Groupement sur votre propriété pour répondre à vos questions concernant l'aménagement forestier de votre propriété. Un frais minimum s'applique.

7- Acceptation et signature

Les traitements recommandés dans ce plan d'aménagement forestier visent à aider le propriétaire à prendre les décisions qui lui permettront de mettre en valeur sa forêt et sa propriété. La décision de réaliser ces traitements demeure toutefois le privilège du propriétaire forestier.

Je reconnais avoir pris connaissance de mon plan d'aménagement forestier.

Signature du propriétaire forestier
ou de son représentant

Date

Attestation de l'ingénieur forestier

Ce plan d'aménagement forestier appartenant à _____
est valide pour une période de 10 ans à compter de la date de signature de l'ingénieur forestier.

J'ai vérifié et je certifie que ce plan d'aménagement est conforme aux règlements de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie et aux pratiques sylvicoles reconnues.

Signature de l'ingénieur forestier
Marc Beaubien ing.f. Permis no: 85-036

Date

2016-06-08

Plan d'aménagement préparé par

technicien forestier

Date

01/06/2016



Coupon retour pour l'acquéreur de cette propriété forestière qui souhaite obtenir son statut de producteur forestier pour la propriété suivante (à joindre à votre demande de statut) :

Municipalité	Cadastre	Rang	Lot	Zonage
Stoke	Stoke	11	5760210,	B: blanc

Numéro de statut de producteur du vendeur: _____

Je reconnais avoir pris connaissance du plan d'aménagement forestier.

Signature de l'acquéreur ou du représentant autorisé

Date

Annexe 1

Principes et critères de gestion forestière FSC

La forêt est un écosystème naturel qui possède une valeur économique, écologique et sociale importante. Chaque génération l'utilise pour ses propres besoins et doit s'assurer de la préserver en bon état pour le bénéfice des générations à venir.

La certification forestière FSC est un processus d'encadrement dans lequel les propriétaires s'engagent volontairement à aménager leur forêt selon des principes d'aménagement responsable. Pour s'y conformer, les propriétaires forestiers doivent respecter certains principes de base :

- respecter et mettre en application un plan d'aménagement forestier signé par un ingénieur forestier;
- respecter les saines pratiques d'intervention reconnues pour la forêt privée au Québec;
- respecter les Lois et règlements en vigueur;
- préserver la biodiversité, les ressources hydrologiques, les sols, les paysages et les écosystèmes uniques et fragiles et préserver les caractéristiques naturelles de la forêt;
- identifier clairement les limites de sa propriété à proximité des opérations forestières pouvant y avoir lieu;
- pratiquer une activité forestière visant le maintien et l'amélioration du bien-être social et économique à long terme des travailleurs forestiers et des collectivités locales;
- développer et encourager une utilisation multiple des produits et services de la forêt;
- avoir recours à des entrepreneurs forestiers qualifiés, comme le Groupement forestier coopératif St-François, pour l'exécution des travaux d'aménagement forestiers soustraits;
- déclarer toute épidémie d'insectes ou de maladies aux autorités compétentes;
- utiliser, lorsque nécessaire, les pesticides de façon adéquate et disposer de ceux-ci ainsi que des autres matières dangereuses et résiduelles d'une manière sécuritaire pour l'environnement;
- suivre la procédure d'intervention d'urgence en cas d'urgence médicale ou environnementale (déversement ou incendie);
- garder un registre des travaux sylvicoles réalisés;
- limiter l'utilisation du reboisement de façon à favoriser, le plus possible, l'aménagement des forêts naturelles;
- déclarer aux autorités compétentes toute activité illicite portée à sa connaissance ayant lieu sur sa propriété;
- déclarer toute conversion du sol à des fins autres que forestière et aviser de toute modification de la superficie sujette à la certification.

Adresses utiles

Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, 819 820-2818, (www.agenceestrie.qc.ca)

Cultur'Innov, (reboisement de plantes médicinales) 819-340-1836, (www.culturinnov.qc.ca)

Financement agricole Canada, 819 564-5512 , (www.fcc-fac.ca/fr/)

Forest stewardship council Canada (FSC), 1 877 571-1133, (www.fsccanada.org/francais.htm)

La financière agricole du Québec, 819 820-3323, (www.fadq.qc.ca/index.php?id=31)

Ministère développement durable et environnement, 1-800 561-1616, (<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/>)

Ministère des forêts de la faune et des Parcs, 819 820-3190, (<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/privées/index.jsp>)

Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, 819 346-8905, • *Arbre plus*

Fédération des producteurs forestiers du Québec, <http://www.foretprivee.ca>,



Annexe 2 - Données techniques et forestières

<div style="background-color: black; width: 300px; height: 20px; margin-bottom: 5px;"></div> Resp: XXXXXXXXXX	Tél: (819)829-5926	Propriété no.01 Stoke Rang:11 Premier lot:5760210	<u>Photo</u> 2013
---	--------------------	---	----------------------

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuil	% résin				
001	FhR	C 13 40	FRN/SAB/ERR/ ORA/BOJ/	0.8	12	%	%	%				
002	EoFt	A 11 17 30/ 50	ERR/BOJ/CET/S AB/HEG/	1	24	%	%	%	CEFTM	2016	1.0	2
003	REo	A 13 17 30/ 50	SAB/ERR/PRU/B OJ/PET/	3.4	33	%	%	%	CERM	2016	2.5	1
004	RFh	C 13 40	SAB/FRN/BOJ/O RA/ /	0.6	10	%	%	%				
005	DH		/ / / / /	0.7	0	%	%	%				
006	Eo	B 9 13 20/ 40	ERR/BOJ/CET/E RS/SAB/	2.7	21	%	%	%	CEFTM	2025	2.5	3
007	SS	A 11 15 20/ 40	SAB/ERR/PRU/ CET/HEG/	0.7	30	%	%	%	CERM	2016	0.5	1
008	EoPe	B 9 19 20/ 50	ERR/PET/SAB/B OJ/ERS/	1.4	22	%	%	%	CSAN	2016	1.0	1
009	EoPe	A 9 15 20/ 40	ERR/PEG/PET/B OJ/SAB/	0.5	21	%	%	%	CA	2020	0.5	2
010	Er	B 11 17 30/ 70	ERS/SAB/ERR/F RA/BOG/	0.4	28	%	%	%	CSAN	2016	0.4	1
011	Pe1	A 9 19 20/ 50	PET/BOJ/ERR/H EG/SAB/	0.8	22	%	%	%	CA	2016	0.8	1
012	EoBj	A 9 13 20/ 40	ERR/BOJ/ERS/C ET/PEG/	3.3	25	%	%	%	CEFTM	2020	3.0	2
013	Eo	B 11 19 30/ 90	ERR/ERS/BOJ/F RA/HEG/	1.8	24	%	%	%	RJF	2016	1.0	2
014	EoR	B 11 17 30/ 50	ERR/SAB/BOJ/E RS/PET/	0.7	25	%	%	%	CSAN	2016	0.5	1
015	Ft	A 9 15 20/ 40	BOJ/ERS/FRA/C ET/ERR/	1.1	28	%	%	%	CEFTM	2016	1.0	2

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme



Annexe 2 - Données techniques et forestières

3270 [REDACTED] Resp: [REDACTED]	Tél: (819)829-5926	Propriété no.01 Stoke Rang:11 Premier lot:5760210	<u>Photo</u> 2013
-------------------------------------	--------------------	--	----------------------

No. peup.	Appellation	Densité Hauteur Age	Essences principales	Superf. approx. ha	Surface terrière m2/ha	Régénération			Traitements	Année	Quant	Prio.
						Stocking	% feuil	% résin				
016	SS	A 9 17 20/ 40	SAB/CET/ERR/E RS/BOP/	0.3	28	%	%	%	CERM	2016	0.3	1
017	Er	A 11 19 30/ 90	ERS/ERR/FRA/C ET/BOJ/	1.7	29	%	%	%	RJF	2016	1.5	1

Source: Photographie aérienne et inventaire forestier au prisme



Expert en environnement forestier



Engagé

dans une foresterie écologique et humaine

Les produits du bois sont omniprésents dans notre vie. Chaque jour, 8 millions de mètres cubes de bois sont récoltés dans le monde pour satisfaire aux besoins de l'homme. Il est possible de répondre à cette demande en bois tout en garantissant la pérennité de la ressource forestière. Des interventions sylvicoles bien planifiées permettent de gérer sainement la forêt et d'assurer le développement durable de cette ressource. Le Groupement forestier coopératif St-François intègre dans toutes ses interventions les principes de gestion durable qui visent l'augmentation de la productivité et le maintien de la diversité écologique des forêts.



GROUPEMENT FORESTIER
COOPÉRATIF
ST-FRANÇOIS

345, Parc Industriel, Windsor (Québec) J1S 3A7

Tél. : 819 845-3266

Télééc. : 819 845-5535

kdube@gfstfrancois.qc.ca

www.gfstfrancois.qc.ca



Date : **20 novembre 2023**
SOUSSION

Nom : _____

 Adresse du projet : **275 Rang 11è, Stoke**

Téléphone (cell) : _____

Courriel : _____

Téléphone (rés.) : _____

Autre : _____

A- FORAGE DE PUIITS ARTÉSIEN			
QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	Mobilisation et démobilisation	700,00	700,00
150	Pieds de forage	34,00	5100,00
100	Pieds de tuyau (minimum 20 pieds)	34,00	3400,00
5	Soudure(s) (unité)	165,00	825,00
4	Bague(s) à souder (unité)	20,00	80,00
1	Sabot d'enfoncement	375,00	375,00
1	Couvercle (Scellé)	150,00	150,00
	Heure(s) travail foreuse		0,00
	Hydro fracturation		0,00
	Citerne		0,00
	Crépine installation		0,00
	Développement		0,00
	Tuyau PVC 4 1/2"/pi (si nécessaire)	8,95	0,00
	Câble de nylon/pi	0,30	0,00
	Main-d'œuvre	95,00	0,00
	Supervision de collerette		
SOUS-TOTAL A			10630,00
B-SCELLEMENT DE TUBAGE DE PUIITS			
1	Scellement de puits (si nécessaire)	2000,00	2000,00
(si roc à moins de 5 mètres) SOUS-TOTAL B			2000,00
SOUS-TOTAL A+B			12630,00

C- SYSTÈME DE POMPAGE			
QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX UNITAIRE	TOTAL
1	Pompe submersible 1/2HP 10GPM	950,00	950,00
1	Réservoir "Well-Rite" 20 gallons	395,00	395,00
1	Boîte de contrôle 1/2HP	140,00	140,00
130	Tuyau polyéthylène 200PSI - 1" - (Puits)	2,10	273,00
50	Tuyau polyéthylène 200PSI - 1" - (Canal)	2,10	105,00
140	Fil électrique TWU #12X4 (Puits)	2,95	413,00
50	Fil électrique TWU #12X4 (Canal)	2,95	147,50
1	Coulisseau adaptateur en laiton 1"	180,00	180,00
1	Amortisseur de torque	20,00	20,00
1	Trousse d'accessoires	450,00	450,00
1	Désinfection de puits et procédures	20,00	20,00
1	Analyse physico-chimique	Inclus	0,00
1	Main-d'œuvre	550,00	550,00
Options disponibles			
	Contrôleur à vitesse variable IntelliDrive (PID10)	1 795,00	0,00
	Analyse bactériologique [†]	95,00	0,00
	Analyse arsenic	80,00	0,00
			0,00
	Pompe garantie 5 ans et réservoir garanti 7 ans		0,00
			0,00
SOUS-TOTAL C			3 643,50

* Le scellement de tubage de puits est nécessaire seulement lorsque c'est exigé par le règlement sur le captage des eaux souterraines du Ministère de l'Environnement.

Le tuyau en PVC est nécessaire s'il y a malformation du roc ou risque d'éboulis.

L'estimé du système de pompage est pour un puits artésien de 150 pieds de profondeur.

L'excavation du terrain ainsi que le sable nécessaire pour l'installation des tuyaux du système de pompage ne sont pas inclus dans l'estimé et sont à la charge du client.

Le raccordement électrique au panneau n'est pas inclus dans l'estimé et est à la charge du client.

Il est entendu et convenu avec le client que le présent document ne constitue qu'une évaluation approximative du coût des travaux de forage d'un puits artésien et/ou d'un système de pompage.

À ce sujet, le contrat d'entreprise à intervenir avec le client prévaudra sur le présent document qui deviendra alors nul et de nul effet.

	A+C	A+B+C
Montant	14 273,50	16 273,50
TPS	713,68	813,68
TVQ	1 423,78	1 623,28
GRAND TOTAL	16 410,96	18 710,46

Cette soumission est valable pour une période de deux (2) mois (60) jours.

 Signature: _____
 Client

 Signature: _____ Chantal Aubin
 F. Lapointe & Fils


Chloration de puits

Guide de désinfection



AIDE-MÉMOIRE - INFORMATIONS SUR MON PUIT

Profondeur de mon puits: 180'
Gallons de chlore nécessaires: 1
Débit de mon puits: 220 GPH

Cette procédure doit être répétée idéalement une fois par année, ou lorsque des changements relatifs à sa couleur, à sa limpidité, à son odeur ou à son goût sont constatés.

- 1** Mettre une réserve d'eau potable de côté pour votre utilisation, le temps que durera la chloration.
- 2** Si vous avez un système de filtration, le régler à By-Pass, afin que le chlore ne l'abîme pas.
- 3** Dévisser et retirer le couvercle de votre puits.
- 4** Vider du chlore liquide 12% sur les parois intérieures du puits. La quantité à utiliser dépend de la profondeur de votre puits.

Il n'y a aucun risque d'abîmer les différentes pièces (fil électrique, tuyau, pompe submersible) lors de cette opération.
- 5** Brancher un boyau d'arrosage directement au réservoir d'eau froide. Si cela est impossible, vous pouvez utiliser une sortie extérieure de la maison.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS

CERTIFICAT DE LOCALISATION

Lot: 5 760 210
Cadastre: du Québec
Circonscription foncière: Richmond
Municipalité: Stoke

Je, soussigné, Danick Lessard, arpenteur-géomètre dûment inscrit
au tableau de l'Ordre, CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES QUE:

- A) Le 20 février 2023, un levé des lieux a été exécuté sous ma surveillance immédiate à l'endroit du lot 5 760 210 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond, municipalité de Stoke.
- B) Une inspection a été faite de la propriété située au 275, 11^e Rang Est, et les bâtiments ont été localisés par rapport aux limites de propriété.
- C) J'ai vérifié personnellement les éléments mentionnés aux paragraphes 1 à 23 du premier alinéa de l'article 9 du Règlement de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec sur la norme de pratique relative au certificat de localisation et j'ai constaté:

1. TITRES DE PROPRIÉTÉ

La consultation du registre foncier en date du 1^{er} mars 2023, indique que la présente propriété est inscrite aux noms de Monsieur [REDACTÉ] et [REDACTÉ] pour l'avoir acquise de [REDACTÉ] en vertu d'un acte de vente passé devant [REDACTÉ] notaire, le 23 novembre 2015 et publié le 24 novembre 2015 sous le numéro 21 982 847.

2. DESCRIPTION

Cette propriété est immatriculée comme étant le lot 5 760 210 du cadastre du Québec et décrite comme suit:

LOT 5 760 210

Borné successivement au Nord-Est par le lot 5 286 442, au Sud-Est par le lot 5 287 333, au Sud-Ouest et encore au Sud-Est par le lot 5 286 390, au Sud-Ouest par le lot 5 287 459 (11^e Rang Est), au Nord-Ouest, au Sud-Ouest et encore au Nord-Ouest par le lot 5 286 411.

Mesurant successivement 132,62 mètres sur sa ligne Nord-Est, 1 666,72 mètres sur sa ligne Sud-Est, 30,48 mètres sur sa ligne Sud-Ouest, 30,48 mètres sur sa ligne Sud-Est, 30,71 mètres et 55,59 mètres sur ses lignes Sud-Ouest, 279,40 mètres sur sa ligne Nord-Ouest, 20,42 mètres sur sa ligne Sud-Ouest et 1 421,15 mètres sur sa ligne Nord-Ouest.

Contenant une superficie de 219 312,7 mètres carrés.

3. HISTORIQUE CADASTRAL

Le lot 5 760 210 a été officialisé à la circonscription foncière de Richmond, le 28 septembre 2015. Ce lot fut créé par rénovation cadastrale. Il remplace une partie du lot 16 du rang 11, du cadastre du Canton de Stoke.

Le cadastre du Canton de Stoke, créant entre autres le lot originaire 16 du rang 11, a été déposé le 11 décembre 1899 et mis en vigueur le 10 février 1900.

4. CONCORDANCE ENTRE LES TITRES, LE CADASTRE ET L'OCCUPATION

Il y a concordance entre le cadastre rénové et les titres.

Concernant l'occupation, mentionnons qu'une entrée en gravier située au coin Sud-Ouest empiéterait en partie sur le lot 5 286 411 et une partie d'une corniche d'un bâtiment voisin (lot 5 286 390) empiéterait légèrement sur le lot 5 760 210. De plus, un cours d'eau traverserait le lot 5 760 210. (Voir plan ci-joint)

En raison de la couverture de neige, certains indices d'occupation pourraient ne pas être mentionnés et illustrés au certificat de localisation.

5. SERVITUDE(S) PUBLIÉE(S) AU REGISTRE FONCIER

Le lot 5 760 210 bénéficie d'une servitude réelle et perpétuelle de passage créée contre le lot 5 286 411, le tout tel que plus amplement décrit à l'acte publié sous le numéro 21 841 124. (Voir plan ci-joint)

Le lot originaire 16 du rang 11, a fait l'objet de plusieurs servitudes de passage, le tout tel que plus amplement décrit aux actes publiés sous les numéros 114467, 131011, 131028, 131012, 132786, 132810, 181109 et 183059. Ces servitudes n'affecteraient pas cette propriété.

Il n'existerait aucune autre servitude active ou passive publiée au registre foncier affectant le lot 5 760 210.

6. SERVITUDE(S) APPARENTE(S)

Nous n'avons constaté aucune servitude apparente qui devrait normalement faire l'objet d'une servitude réelle contre ce lot.

7. BORNAGE

Le périmètre de la présente propriété n'a fait l'objet d'aucun procès-verbal d'abornement (Réf. Art. 978 C.C.Q.).

8. EMPIÈTEMENT(S)

Une partie d'une entrée de gravier localisée au coin Sud-Ouest du lot 5 760 210 empiéterait d'environ 5,6 mètres sur le lot 5 286 411. (Voir plan ci-joint)

Une partie d'une corniche d'un bâtiment voisin (lot 5 286 390) empiéterait légèrement d'environ 0,2 mètre sur le lot 5 760 210. (Voir plan ci-joint)

Deux enseignes situées du côté Sud-Ouest empiéteraient sur le lot 5 760 210. (Voir plan ci-joint)

Aucun autre empiètement n'affecterait cette propriété.

La position de toutes constructions enfouies telles que l'empiètement des fondations, conduites souterraines ou autres n'a pas été vérifiée.

9. BÂTIMENT(S) ET DÉPENDANCE(S)

Le bâtiment principal sis sur cette propriété est une construction de deux (2) étages, de type résidentiel, avec un parement extérieur en vinyle et est situé à l'intérieur du périmètre de la propriété.

En plus du bâtiment principal, une remise d'un (1) étage avec un parement extérieur en bois ainsi que deux abris, ont été localisés sur ledit bien-fonds.

10. AVIS D'EXPROPRIATION, ET RÉSERVES POUR FINS PUBLIQUES

Il n'existe aucun avis d'expropriation, d'homologation, ni aucune réserve pour fins publiques publiés contre cet emplacement. (RLRQ, c.E-24)

11. RÈGLEMENT MUNICIPAL DE ZONAGE

Conformité de la position des structures, bâtiments et/ou des dépendances en regard du règlement de zonage

Les structures, bâtiments et/ou dépendances, situés à l'intérieur de la zone AF-26 sont conformes au règlement de zonage 460 de la municipalité de Stoke actuellement en vigueur, quant à leur position par rapport aux lignes de rue et de propriété.

Zone de protection / zone à risque

Le présent bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une zone de protection ou d'une zone à risque établie par le règlement municipal de zonage.

12. ZONE INONDABLE ET RIVE

En rapport avec la Convention Canada / Québec

Le présent bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une zone d'inondation cartographiée en vertu de la Convention entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Québec, relative à la cartographie et à la protection des plaines d'inondation et au développement durable des ressources en eau, signée en 1976 et ses modifications subséquentes.

En rapport avec les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles

Le présent bien-fonds est situé en partie à l'intérieur d'une rive de 10,0 mètres le long du cours d'eau et d'un certain milieu humide potentiel, établie en vertu du règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles. (RLRQ, c.Q-2,r.0.1)

De plus, des parties du terrain pourraient être affectées par un milieu humide potentiel, tel que cartographié par Canards Illimités Canada et Le Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC), publié en 2020. (Voir plan ci-joint)

En rapport avec le règlement municipal de zonage

Le présent bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une zone d'inondation établie par le règlement municipal de zonage.

13. LOIS PARTICULIÈRES

Loi sur le patrimoine culturel et le règlement municipal correspondant

Il n'existe aucun avis publié à l'index aux immeubles déclarant ce bien-fonds immeuble patrimonial et/ou inclus dans une aire de protection d'un paysage culturel patrimonial ou d'un site patrimonial en vertu de la Loi sur le Patrimoine Culturel (RLRQ, c.P-9.002) et aucune disposition similaire n'apparaît au règlement municipal de zonage.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles

Cette propriété n'est pas située dans une aire de protection du territoire et des activités agricoles. (RLRQ, c.P-41-1)

Loi sur le Tribunal administratif du logement

L'immeuble faisant l'objet du présent certificat de localisation ne présente aucun élément apparent d'un ensemble immobilier au sens de l'article 45 de la *Loi sur le Tribunal administratif du logement*. (RLRQ, c.T-15.01)

Loi sur l'aéronautique

Le présent bien-fonds n'est pas situé à l'intérieur d'une zone aéroportuaire, établie par un règlement adopté sous l'autorité de la *Loi sur l'aéronautique* et déposé au bureau de la publicité des droits (L.R.C., c. A-2) et aucune disposition similaire n'apparaît au règlement municipal de zonage.

14. MANDAT

Ce certificat de localisation a été préparé à la demande de Madame Louise Guertin.

15. SYSTÈME DE MESURE


Les mesures indiquées dans ce rapport et sur le plan ci-joint sont en mètres (Système International).

16. CERTIFICAT

Je certifie que le présent rapport et plan l'accompagnant sont conformes aux données recueillies lors du levé des lieux, aux renseignements notés lors de l'observation des lieux ainsi qu'aux informations contenues dans les documents consultés par le soussigné.

Ce rapport ainsi que le plan l'accompagnant font parties intégrantes du présent certificat de localisation. Préparés pour des fins de vente et/ou d'obtention de prêt hypothécaire, ils ne doivent pas être utilisés ou invoqués à d'autres buts sans l'autorisation écrite du soussigné.

Préparé à Sherbrooke, ce deuxième jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois, sous le numéro seize mille sept cent deux (16 702) des minutes de l'arpenteur-géomètre soussigné.



Danick Lessard
Arpenteur-Géomètre

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL

Émise le:

.....

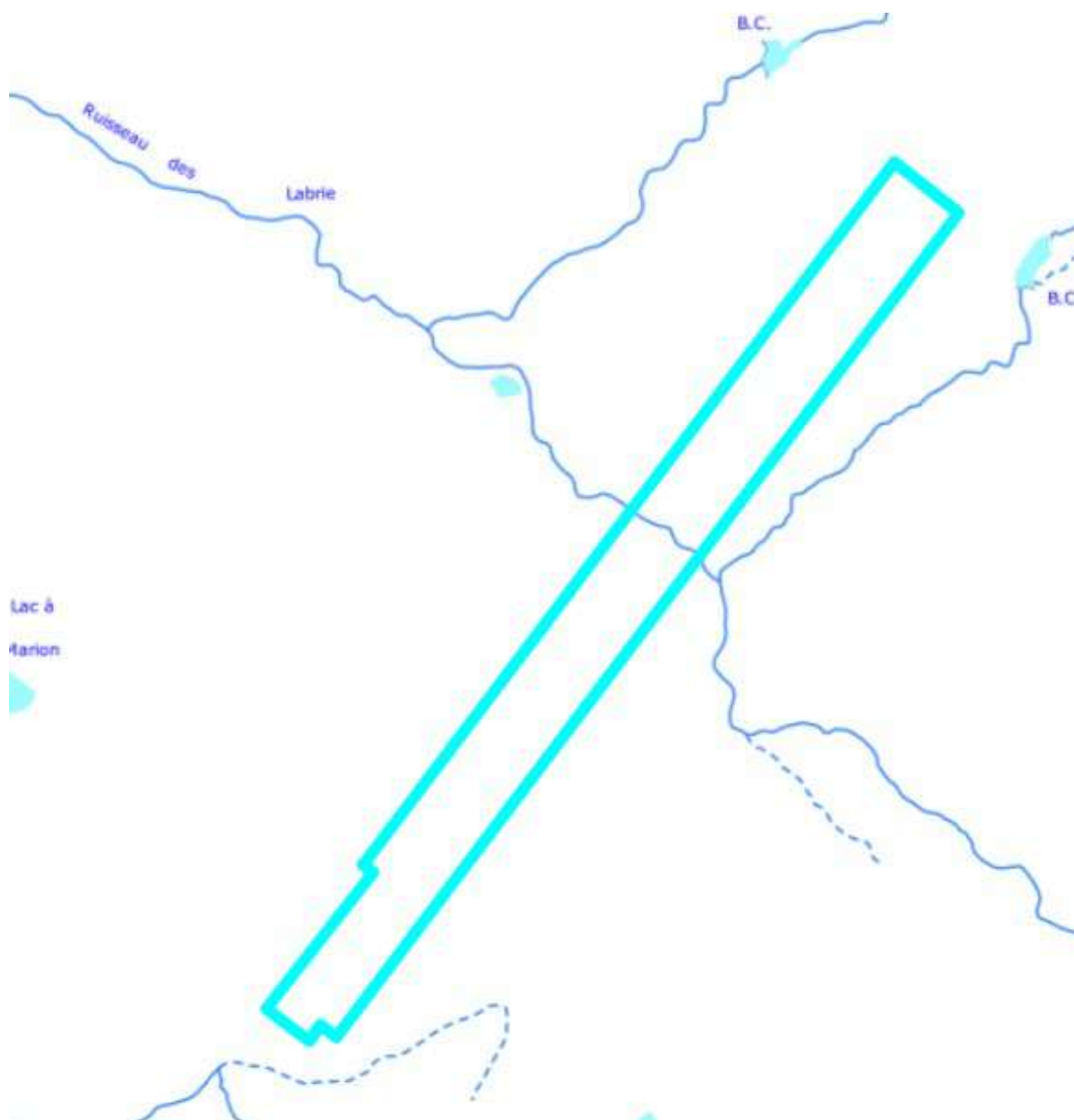
Danick Lessard, a.-g.

Dossier: 29943
Minute: 16 702

CPTAQ Cours d'eau

Adresse :
275 11e Rang Est
Stoke, QC J0B 2G0

Lot : 5 760 210



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/>

CPTAQ Potentiel acéricole

Adresse :
275 11e Rang Est
Stoke, QC J0B 2G0

Lot : 5 760 210



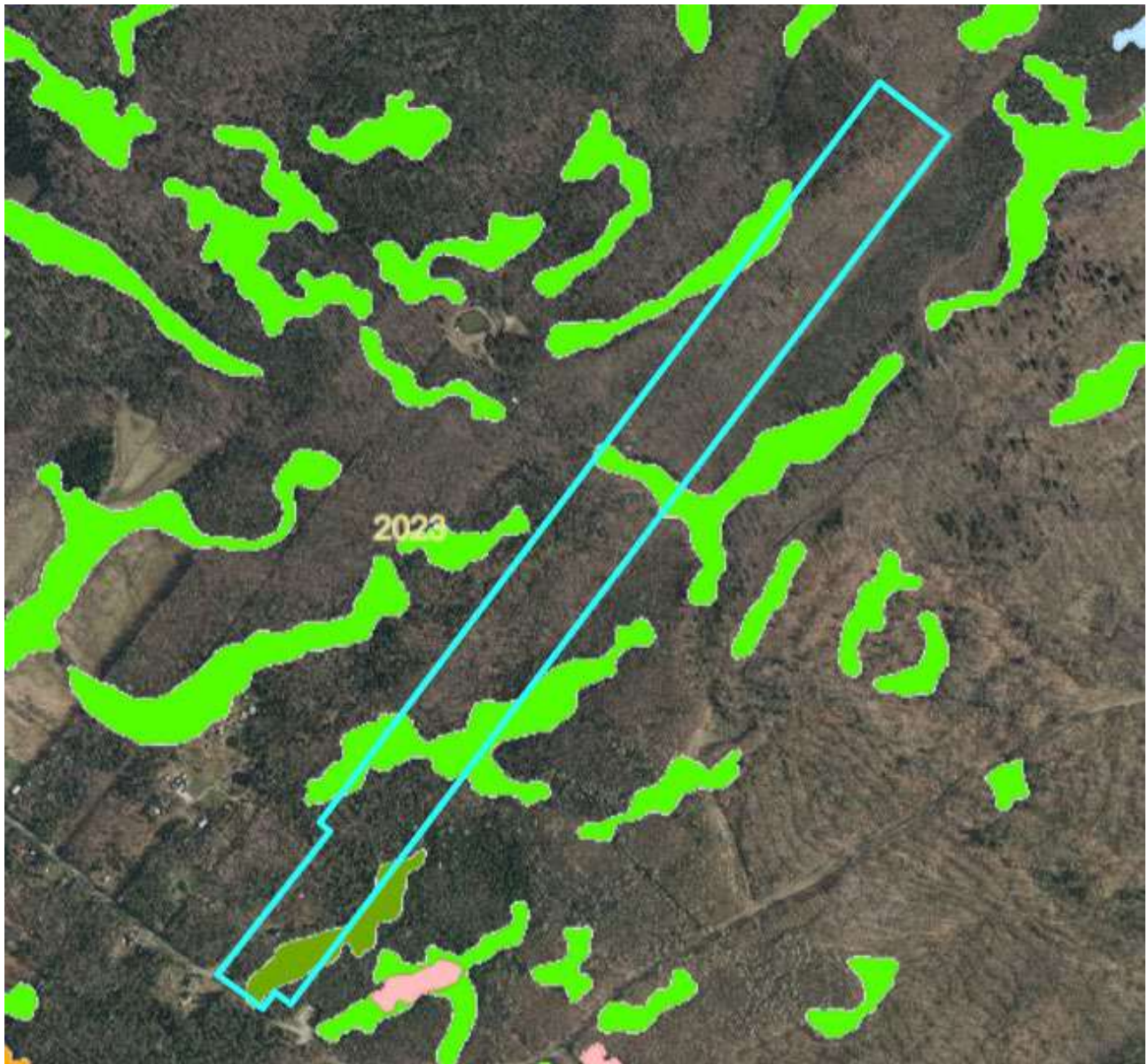
Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/

Milieu Humide

Adresse :
275 11e Rang Est
Stoke, QC J0B 2G0

Lots : 5 760 210



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/>



CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
275 11e Rang Est
Stoke, QC J0B 2G0

Lot: 5 760 210



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/